



# COLLOQUE DISCRIMINATION

Laboratoire  
Droit, religion,  
entreprise et société | DRES  
de l'Université de Strasbourg  
et du CNRS



## INTELLIGENCE ARTIFICIELLE et DISCRIMINATIONS : LE RISQUE AUGMENTÉ



**Vendredi 11 octobre 2024**

Le Studium Université de Strasbourg – 2 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg  
– Salle Inquarto et en ligne

Inscription préalable en ligne indispensable : [www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Clôture des inscriptions le 10 octobre 2024 à 12h

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**

**Syndicat des Avocats de France**

34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS – Tél : 01 42 82 01 26 – Email : [saforg@orange.fr](mailto:saforg@orange.fr)

[www.lesaf.org](http://www.lesaf.org)

Les algorithmes et l'intelligence artificielle sont déployés dans de nombreux domaines, publics comme privés (sécurité, éducation, santé, banques, assurances, etc). La discrimination est identifiée comme un des risques majeurs de l'usage de ces technologies. Ce risque, loin d'être un fantasme, est une réalité préoccupante, comme le révèlent des exemples issus de la recherche et des enquêtes journalistiques, dans la sécurité (cf le tristement célèbre logiciel COMPAS, la reconnaissance faciale, etc), dans le recrutement d'employés, dans le ciblage de la publicité, etc. Alors que se pose la question de la compatibilité de ces technologies avec le droit à la non-discrimination, l'engouement pour celles-ci ne faiblit pas. Dans ce contexte, il nous est apparu nécessaire de mettre cette réalité à l'ordre du jour.

## PROGRAMME

### 8h30-9h : Café d'accueil

**9h-9h15 :** Accueil de Judith Krivine, Présidente du SAF, de Gabriella Carraud, Co-présidente de la section Saf-Strasbourg, de Nicolas Moizard Professeur de droit privé à l'Université de Strasbourg, Institut du travail, et de Nohra Boukara, pour la commission discrimination.

### MATIN :

**Modérateur : Antoine BON, Avocat au Barreau de Strasbourg**

### 9h15- 10h : Algorithmes et IA : l'enjeu du droit à la non-discrimination

**Marc CHANTREUX, Ingénieur calcul à l'Université de Strasbourg, membre fondateur de Katzele, libriste militant**

Conception, fonctionnement et usages des algorithmes et de l'IA : les biais discriminatoires

**Gabrielle du BOUCHER, Chargée de mission numérique, droits et libertés auprès du Défenseur des Droits de droit**

Le cadre juridique actuel et à venir : des garde-fou efficaces ?

Débat avec la salle et pause

### 11h-11h45 : IA et discrimination en droit du travail

**Marie PEYRONNET, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux**

**Patrice ADAM, professeur à l'Université de Nancy**

Débat avec la salle

12h30-14h : Pause déjeuner libre

### APRES-MIDI :

**Modératrice : Nohra BOUKARA, Avocate au Barreau de Strasbourg**

### 14h-15h : Parcoursup : entre humain et numérique, des algorithmes pour discriminer

**Julien GOSSA, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg**

**Paul MATHONNET, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation**

Débat avec la salle et pause

### 15h30-16h15 : Un cas de discrimination structurelle : les algorithmes de la Caisse d'allocations familiales

**Bastien LE QUERREC, Juriste à la Quadrature du Net**

**Sophie SERENO, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Aix-Marseille**

Débat avec la salle

### 16h45-17h30 : Pensez l'espace public « intelligent » sans discrimination

**Caroline ZORN, Avocate, vice-présidente de l'Eurométropole**

**Geoffrey DORNE (à confirmer), Expert en design et IA**

Débat avec la salle

17h45 : Clôture.

19h30 : Cocktail offert par l'Ordre des avocats de Strasbourg et soirée DJ

## PÉDAGOGIE

**Objectifs pédagogiques :** Ce colloque vise à aider à la compréhension des mécanismes qui aboutissent aux biais discriminatoires dans la conception et l'utilisation des algorithmes et de l'intelligence artificielle, l'enjeu du principe de transparence qui apparaît être mis à mal par l'évolution de ces technologies mais aussi par la jurisprudence ; à confronter leurs usages aux instruments juridiques actuels et à venir, avec l'entrée en vigueur prochaine du règlement IA, afin d'en mesurer la pertinence, le caractère suffisant ou non et à analyser des exemples concrets dans des domaines qui touchent à l'égalité et à la justice sociales.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques en droit des discriminations et du numérique.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit des discriminations et du numérique : magistrats, avocats, universitaires, associations ; aucun prérequis.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant à la formation.

**Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :** la formation dispensée ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue de la formation, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

**Modalités et délais d'accès :** Pour les participants en visio conférence : un lien sera envoyé la veille de la formation.

**Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :** Questionnaire d'évaluation des acquis

**Formalisation à l'issue de la formation :** Attestation de fin de formation

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentiel et en visioconférence

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.

**Méthode pédagogique :** expositive.

## FORMATION CONTINUE

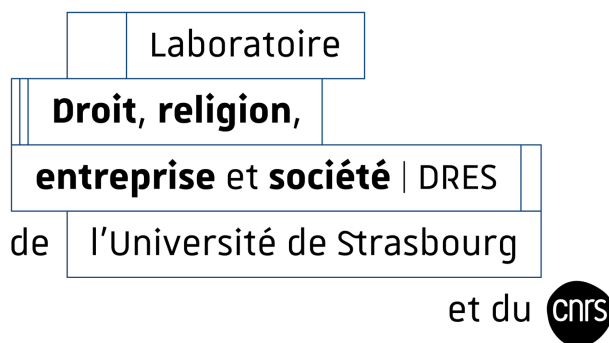
Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : sept heures**

**Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIFPL !**

**Participation en présence :** **Pour valider la formation** - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation. Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

**Participation en visio-conférence :** **Pour valider la formation** - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.



# Intelligence artificielle et discriminations : Le risque augmenté

Vendredi 11 octobre 2024

Le Studium Université de Strasbourg, 2 rue Blaise Pascal 67000 Strasbourg  
Salle Inquarto et en ligne

#### Pour venir au Studium :

- Venir à vélo (<https://www.unistra.fr/vie-pratique/transports/velo>)
- Venir en transports en commun : Tram C, E, F arrêt Observatoire /Bus : ligne 1, ligne 2)

#### Accès PMR

Accès pour les personnes en situation de handicap facilité à l'intérieur du bâtiment.

## TARIFS

- Avocat adhérent SAF : 80 € TTC
- Couplé avec le colloque environnement du 12 octobre 2024 : 150 € TTC
- Avocat non adhérent SAF : 100 € TTC
- Avocat au barreau de Strasbourg : gratuit en présentiel
- Élève-avocat, étudiant, enseignant, associatif : entrée libre dans la limite des places disponibles
- Besoin d'accessibilité particulier
- Cocktail dînatoire : offert par l'ordre des avocats de Strasbourg
- Soirée du 11 octobre à l'ordre des avocats 3, rue du général frère à 67000 Strasbourg : 20 €

Déjeuner : libre